



Championnat de Suisse de la classe « Fireball »

du 6 au 9 juin 2025

Port du Nid du Crô - Neuchâtel

NOTICE OF RACE (NoR) / AVIS DE COURSE (AC)

Version 01, 27/02/2025

Organizing Authority: Cercle de la Voile de Neuchâtel (CVN)
in conjunction with / conjointement avec SWISS SAILING

Class representative: Cedric Landerer (Fireball)

	<p>[NP] denotes a rule that shall not be grounds for protests by a boat. This changes RRS 60.1.</p> <p>[SP] denotes a rule for which a standard penalty may be applied by a Committee member without a hearing or a Discretionary Penalty applied by the Protests committee (PC) with a hearing. This changes 60.5(b)(3) and A5.</p>	<p>[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.</p> <p>[SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC). Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5.</p>
1	Rules	Règles
1.1	The event is governed by the rules as defined in the Racing Rules of Sailing (RRS).	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Swiss Sailing rules apply and they can be downloaded from https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> the SWISS SAILING prescriptions to the RRS the SWISS SAILING Implementary Regulations to World Sailing Codes 20 and 21 the SWISS SAILING Regulations for Swiss Championships 	Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux Codes 20 et 21 de World Sailing Règlement de SWISS SAILING pour l'organisation de championnats de Suisse
1.3.	Appendix T "Arbitration" may apply.	L'annexe T "Conciliation" peut s'appliquer.
1.4.	The actual Class Rules will apply. Except Rule 17.6.5 (device required to prevent mainsail not to extend above the upper mast band). and 18.4.1 (a device is required to ensure compliance with Rule 17.6.4 & Rule 18.4)	<i>Les règles de classe s'appliquent. A l'exception de la règle 17.6.5 (dispositif requis pour empêcher la grand-voile de dépasser la bande supérieure du mât).) et 18.4.1 (un dispositif est nécessaire pour assurer la conformité avec la règle 17.6.4 et la règle 18.4.)</i>
1.5	If there is a conflict between languages, the English text takes precedence unless another language is provided in a SWISS SAILING prescription. The language provided will take precedence for the text in this provision.	En cas de divergence dans les traductions, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi.
2	Sailing Instructions	Instructions de course
2.1	The sailing instructions will be available on the online official notice board at https://manage2sail.com no later than 48 hours before the first warning signal of the event.	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur https://manage2sail.com au plus tard 48 heures avant le premier signal d'avertissement de l'événement.
3	Communication	Communication
3.1	The online official notice board is located at https://manage2sail.com <i>Any other information system can only be considered as an unofficial copy.</i>	Le tableau officiel est situé uniquement sur le serveur https://manage2sail.com <i>Tout autre système d'information ne peut être considéré que comme une copie non officielle.</i>
3.2	[NP] Communications to the competitors will be done by electronic means (e-mails – electronic notice board). Competitors shall provide themselves with a device (Mobile Phone or NotePad or Computer) to obtain and read these communications. The person in charge e-mail address which was inserted during the entry process shall be valid and active during the whole duration of the event. Any difficulty in receiving	[NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique). Les concurrents doivent se doter d'un moyen (Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur) pour obtenir et lire ces communications. L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des



	communications will not be eligible for redress This changes RRS 61.4(b)(1) No printed documents will be supplied.	communications ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1). Aucun document imprimé ne sera fourni.
3.3	[DP] While racing, except in an emergency, a boat shall not make voice or data transmissions and shall not receive voice or data communication that is not available to all boats.	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Eligibility and Entry	Admissibilité et Inscription
4.1	<i>The event is open to all boats of the Fireball class.</i>	<i>L'événement est ouvert à tous les bateaux de la classe Fireball.</i>
4.2	Eligible boats may enter online on https://manage2sail.com by no later than May 9, 2025 and pay the entry fee as stated in NoR 5.1.	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur https://manage2sail.com au plus tard le 9 mai 2025 et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.
4.3	Late entries will be accepted by no later than May 23, 2025 and a late entry fee shall be paid as stated in NoR 5.1.	Les inscriptions tardives peuvent être acceptées jusqu'au 23 mai 2025 en s'acquittant du montant d'inscription tardive conformément à AC 5.1.
4.4	The following information shall be produced at registration: <ul style="list-style-type: none"> • Proof of the boat's conformity with the class rules • Proof of membership of a Member National Authority (MNA) of World Sailing or an affiliated club or organization of a MNA for all crew members. For Swiss competitors the Swiss Sailing club member card is required. • If requested by the represented country, proof of authorization for competitor's advertising. • Proof of the boat's third-party liability insurance as stated in NoR 21. • <i>For competitors under 18 years of age, a completed and signed parental (or guardian) consent declaration form.</i> <i>The form is available at https://manage2sail.com</i> <i>It is to be uploaded during the registration procedure.</i>	Les informations suivantes sont à présenter à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe • Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. • Si requis par le pays représenté, preuve de l'autorisation du port de publicité • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile pour le bateau, telle que requise sous AC 21. <i>Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, un formulaire de consentement rempli et signé par le parent ou le représentant légal. Le formulaire est disponible sur le serveur https://manage2sail.com</i> • <i>Il est à télécharger durant la procédure d'inscription.</i>
4.5	Swiss competitors shall be member of Swiss Fireball.	<i>Les concurrents suisses doivent être membres de Swiss Fireball.</i>
4.6	<i>No age limit</i>	<i>Pas de limites d'âge</i>
5	Fees	Droits à payer
5.1	Registration fee: must be paid on registration. - Fireball : CHF. 190.- Late registration fee : must be paid at the time of registration. - Fireball : CHF. 250.-	Droits d'inscription : doit être payé lors de l'inscription. - Fireball : CHF. 190.- Droits pour une inscription tardive : doit être payé lors de l'inscription. - Fireball : CHF. 250.-
5.2	Entry fees and late entry fees shall be paid by credit card or any electronic payment system provided by Manage2Sail, during the registration process.	Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés par carte de crédit ou tout système de paiement électronique disponible sur le système Manage2Sail, pendant le processus d'enregistrement.
5.3	These fees are due, even if a boat withdraws the entry later or does not show up. They will only be refunded if the entry is rejected or cancelled by the organizing authority or the race committee or if the event is cancelled or the competitor is prevented from attending due to any governmental regulation.	Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison d'une réglementation gouvernementale.
6	Advertising	Publicité



6.1	[DP][NP][SP] Boats may be required to display advertising chosen and supplied by the organizing authority. If this rule is broken, World Sailing Regulation 20.9.2 applies.	[DP][NP][SP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.																														
7	Format	Format																														
7.1	The event consists of a single series.	L'événement est constitué d'une seule série qualificative.																														
8	Schedule	Programme																														
8.1	Registration place: club office	Confirmation d'inscription : bureau du club																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fireball</th> <th>Dates</th> <th>From / de</th> <th>To / à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>5 juin</td> <td>18 :00</td> <td>20 :00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 juin</td> <td>09 :00</td> <td>11 :00</td> </tr> </tbody> </table>		Fireball	Dates	From / de	To / à		5 juin	18 :00	20 :00		6 juin	09 :00	11 :00																		
Fireball	Dates	From / de	To / à																													
	5 juin	18 :00	20 :00																													
	6 juin	09 :00	11 :00																													
8.2	Program and number of races:	Programme et nombre de courses :																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Equipment inspection / Contrôle de l'équipement : pour les Fireball Hangar du club</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 juin</td> <td>From / de : 18:00</td> <td>To / à : 20:00</td> </tr> <tr> <td>6 juin</td> <td>From / de : 09:00</td> <td>To / à : 11:00</td> </tr> <tr> <th colspan="3">Maximum number of races by day / nombre maximum de courses par jour</th> </tr> <tr> <td>6 juin</td> <td colspan="2">4 races / courses</td> </tr> <tr> <td>7 juin</td> <td colspan="2">4 races / courses</td> </tr> <tr> <td>8 juin</td> <td colspan="2">4 races / courses</td> </tr> <tr> <td>9 juin</td> <td colspan="2">4 races / courses</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Max number of races for the event Nombre maximum de courses pour l'événement</th> <td>12</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Prize giving as soon as possible after end of series</th> <td>Remise des prix dès que possible après la fin de la série</td> </tr> </tbody> </table>		Equipment inspection / Contrôle de l'équipement : pour les Fireball Hangar du club			5 juin	From / de : 18:00	To / à : 20:00	6 juin	From / de : 09:00	To / à : 11:00	Maximum number of races by day / nombre maximum de courses par jour			6 juin	4 races / courses		7 juin	4 races / courses		8 juin	4 races / courses		9 juin	4 races / courses		Max number of races for the event Nombre maximum de courses pour l'événement		12	Prize giving as soon as possible after end of series		Remise des prix dès que possible après la fin de la série
Equipment inspection / Contrôle de l'équipement : pour les Fireball Hangar du club																																
5 juin	From / de : 18:00	To / à : 20:00																														
6 juin	From / de : 09:00	To / à : 11:00																														
Maximum number of races by day / nombre maximum de courses par jour																																
6 juin	4 races / courses																															
7 juin	4 races / courses																															
8 juin	4 races / courses																															
9 juin	4 races / courses																															
Max number of races for the event Nombre maximum de courses pour l'événement		12																														
Prize giving as soon as possible after end of series		Remise des prix dès que possible après la fin de la série																														
8.3	The scheduled time of the first warning signal will be on the first racing day at 13:30 on the following racing days at 10:00	L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement pour le premier jour est à 13 :30heures. Les jours suivants, elle est prévue à 10 :00heures.																														
8.4	On the last scheduled day of racing no warning signal will be made after 15:00.	Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 :00 heures.																														
8.5	On the first day of the race, a briefing for competitors [and accompanying persons] will be held at 12:00 in front of the club office.	Le premier jour de course un briefing pour les concurrents [et les accompagnateurs] se tiendra à 12 :00 heures devant le bureau du club																														
8.6	<i>The following social events will be organized:</i> <ul style="list-style-type: none"> - 7 June, official meal - closing aperitif as soon as possible after end of series 	<i>Les événements sociaux suivants sont organisés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • 7 juin. repas officiel • apéritif de clôture dès que possible après la fin de la série 																														
9	Equipment inspection	Contrôle d'équipement																														
9.1	Each boat shall be able to produce a valid measurement certificate or conformity document as required by the class rules.	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.																														
9.2	(DP) [NP] Boats shall be available for equipment inspection at the time and place as stated in NoR 8.2.	(DP) [NP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement aux heures et au lieu indiqué sous AC 8.2.																														
9.3	[DP] Each boat is required to comply with RRS 78.1 and the event equipment rules from the time of its pre-race equipment inspection, unless otherwise approved by the Technical Committee. Non-compliance may be protested and penalised as if it were discovered after racing.	[DP] Chaque bateau est tenu de se conformer à la RCV 78.1 et aux règles d'équipement de l'épreuve à partir du moment de l'inspection de l'équipement, à moins que le Comité Technique n'en décide autrement. La non-conformité peut faire l'objet d'une réclamation et d'une pénalité comme si elle avait été découverte après la course.																														
9.4	No initial measurements will be taken.	Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place.																														
10	Venue	Lieu																														
10.1	Attachment A shows the location of the venue.	L'Annexe A indique la localisation de l'événement.																														



10.2	Attachment B shows the location of the racing areas.	L'Annexe B indique la localisation des zones de course.
11	Course	Les parcours
11.1	The courses to be sailed will be defined in the Sailing Instructions	Les parcours à effectuer sont définis dans les instructions de course.
11.2	<i>The course shall not be shortened before the second beat. This changes RRS 32.1.</i>	<i>Le parcours ne pourra pas être réduit avant le deuxième bord de près. Ceci modifie la RCV 32.1.</i>
12	Penalty System	Système de pénalité
12.1	RRS Appendix P, Special Procedures for RRS 42, will apply.	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 s'appliquera.
13	Scoring	Classement
13.1	4 races are required to be completed to constitute the championship.	4 courses doivent être validées pour constituer le championnat.
13.2	(a) When fewer than 5 races have been completed, a boat's series score will be the total of her race scores. (b) When 5 or more races have been completed, a boat's series score will be the total of her race scores excluding her worst score. (c) When 10 or more races have been completed, a boat's series score will be the total of her race scores excluding her two worst scores.	(a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses. (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant les deux plus mauvais scores.
14	Support Person Vessels	Embarcation des accompagnants
14.1	Support persons vessels shall be equipped with at kill-cord connected to the engine ignition system.	Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur.
14.2	[DP] [NP] Support person vessels shall be registered at https://manage2sail.com webserver, no later than June 1.	[DP] [NP] Les embarcations accompagnatrices doivent s'enregistrer en ligne sur le serveur https://manage2sail.com , au plus tard le 1 ^{er} juin.
14.3	<i>Support person vessels will be part of the security arrangement for the event as stated in Attachment C.</i>	<i>Les embarcations de accompagnateurs seront intégrées au dispositif de sécurité tel que décrit dans l'Annexe C.</i>
15	Chartered or loaned boats	Bateaux affrétés ou loués
15.1	<i>A chartered or loaned boat may carry national letters or a sail number not complying with RRS 77 or of her class rules, provided that the race committee has approved her sail identification before the first race</i>	<i>Un bateau affrété ou prêté peut porter des lettres de nationalités ou un numéro de voile non conformes à la RCV 77 ou aux règles de sa classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.</i>
16	Berthing	Place au port
16.1	[DP] [NP] Boats shall be kept in their assigned places in the [boat park] [harbour].	[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parking à bateaux] [port].
17	Launching and Hauling-out	Mise à l'eau et sortie de l'eau
17.1	[DP] Boats have to be watered according to the OA's instructions. Trolleys have to be stored in order to guarantee at any time the slip water access free.	[DP] Les bateaux doivent être mise à l'eau conformément aux instructions de l'organisateur. Les chariots de mise à l'eau doivent être rangés de manière à maintenir en tout temps l'accès aux rampes de mise à l'eau.
18	NA	NA
19	Media Rights, Cameras and Electronic Equipment	Droit à l'image, cameras et équipement électronique
19.1	By participating in this event, competitors grant to the Organizing Authority and its sponsors the right in perpetuity to make, use and show, from time to time at their discretion, any motion pictures and live, taped or filmed television and other reproductions of the athlete and the boat, produced during the period of the competition without compensation.	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.



19.2	<i>[DP] [NP] If required by the Organizing Authority competitors shall give interviews at the event.</i>	<i>[DP] [NP] Si demandé par l'autorité organisatrice, les compétiteurs doivent donner des interviews durant l'événement.</i>
20	Disclaimer of Liability	Décharge de responsabilité
20.1	Competitors participate in the event entirely at their own risks. See RRS 3, Decision to Race. The organizing authority will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the event.	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Insurance	Assurance
21.1	Each participating boat shall be insured with valid third-party liability insurance including the coverage of risks at competition, with a minimum cover of CHF 2'000'000.-- per incident or the equivalent.	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, valable en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prizes	Prix
22.1	Prizes will be given as follows: <ul style="list-style-type: none"> • The first-ranked boat with Swiss skipper and crew will be awarded the title "Swiss Champion of the Fireball class". • Skipper and crew of first-ranked boat will be awarded the title "Winner of the Fireball Swiss Championship". • SWISS SAILING medals for the boats ranked 1 to 3. • Perpetual Trophy for Swiss Champion • Prizes for the first 3 boats. • Souvenir prizes for each competitor. 	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Le bateau classé premier avec un skipper et un équipage suisse recevra le titre de « Champion suisse de la classe Fireball ». • Le skipper et l'équipage du bateau classé premier se verront attribuer le titre de « Vainqueur du Championnat Suisse de Fireball ». • <i>Des médailles SWISS SAILING seront remises aux bateaux classés 1 à 3</i> • Trophée Challenge pour le Champion suisse • Des prix pour les 3 premiers bateaux de chaque classe. • Prix souvenir pour chaque participant
23	Further Information	Informations complémentaires
23.1	For further information please contact jbroye@net2000.ch	Pour toute information complémentaire veuillez contacter jbroye@net2000.ch .



Attachment A / Annexe A :

Venue / Lieu :



Address / Adresses :

Organizing club / Club organisateur :

Cercle de la Voile de Neuchâtel
Rte des Falaises 14
2000 Neuchâtel

Accommodation / Logements :

Hotels :

- Hôtel le plus proche, hôtel des Arts
- Club dormitory (44 beds)
- Bed booking at : 079 955 5162

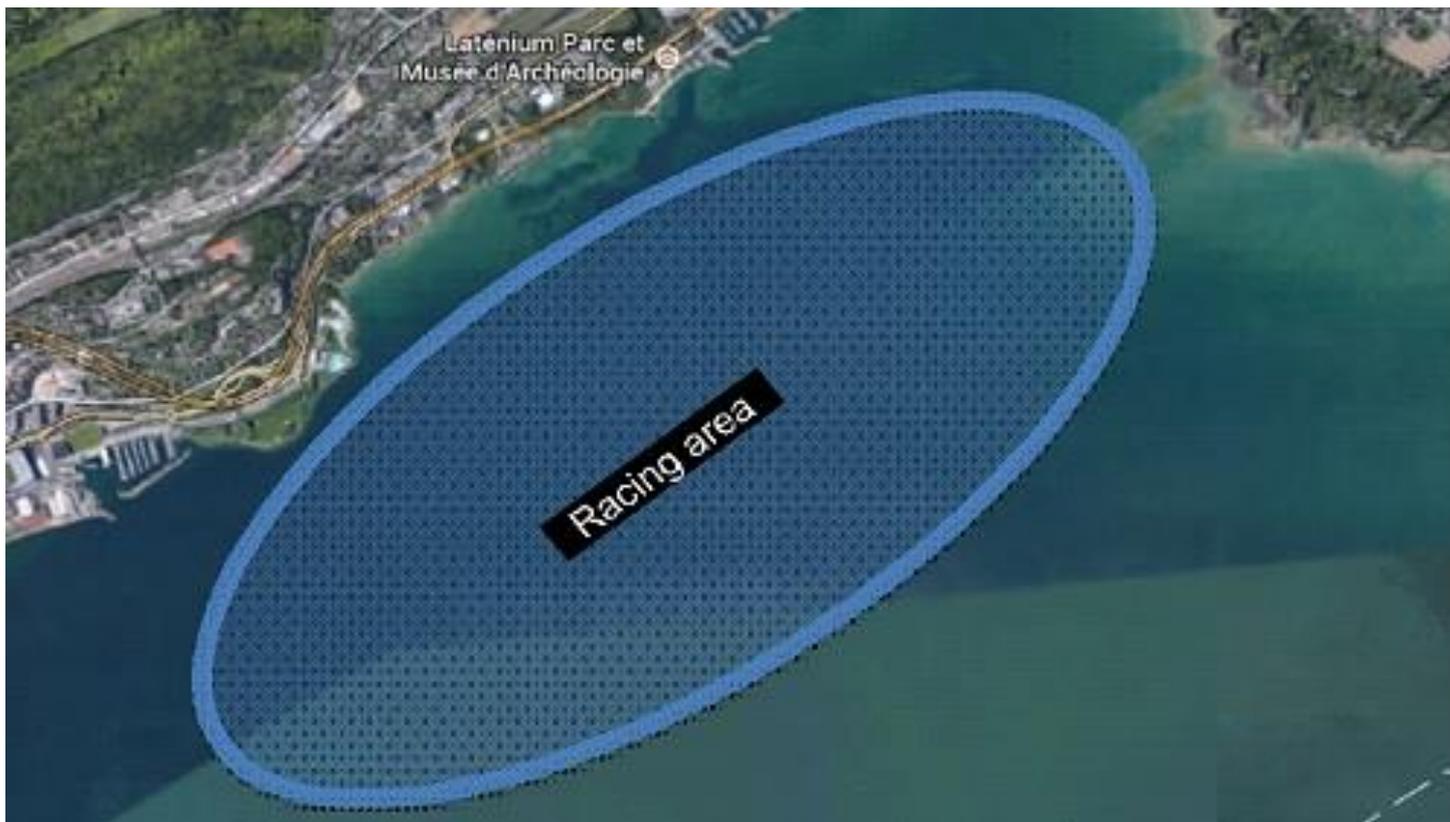
Tourist Office :

- See tourist office <https://www.j3l.ch/fr/Z10488/neuchatel-tourisme>



Attachement B / Annexe B :

Race Area / Zones de Course :



Attachement C / Annexe C :



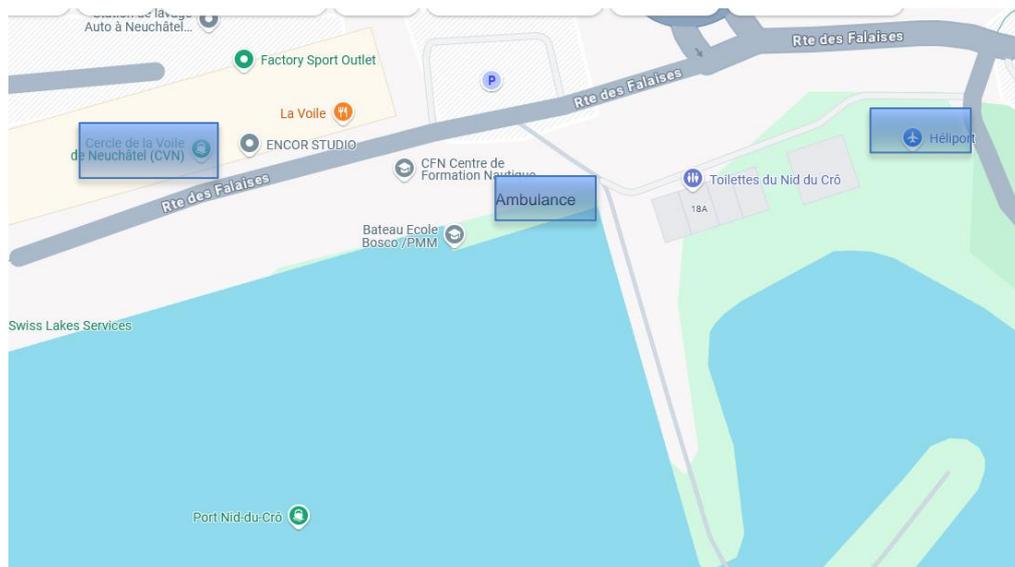
Safety organization / Organisation de la sécurité :

Le responsable du dispositif de sécurité est le directeur de course.

Il donne les informations nécessaires au bon déroulement de la sécurité sur le plan d'eau.

Les coachs sont intégrés au dispositif de sécurité de la régata.

- Chaque bateau sécurité recevra un emplacement de contrôle où il devra s'assurer que l'ensemble des concurrents rentrent à terre en cas de problème, selon le plan et la répartition donnée ultérieurement.



Téléphone :

- Alarme ambulance et sauvetage lac 144
- Directeur de course : 079 306 3259